

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SENSOPRO AG, ÉTAT : [01.10.2021]

Cette traduction de complaisance en français n'a qu'une valeur informative. Le texte original allemand est la version juridiquement contraignante.

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales (« CG ») de Sensopro AG (« Sensopro ») s'appliquent dans leur version en vigueur au moment de la conclusion du contrat, à l'ensemble des contrats conclus entre Sensopro et les clients de Sensopro, sauf disposition écrite contraire. Toute modification ou clause accessoire ne sont valables que dans la mesure où elles ont été convenues par écrit.

1.2. Toute modification et tout complément apportés ultérieurement aux CG deviennent partie intégrante du contrat existant, pour autant que le client ne s'y oppose pas dans les 30 jours après en avoir pris connaissance.

1.3. Les éventuelles conditions générales du client ne s'appliquent pas, sauf si Sensopro en approuve expressément la validité par écrit.

2. OFFRE ET CONCLUSION DU CONTRAT

Les offres de Sensopro ne sont pas contraignantes. Un contrat n'est valablement conclu qu'à partir du moment où Sensopro a accepté la commande du client et où les parties ont conclu un contrat écrit. Sauf disposition contraire du contrat écrit, les présentes CG deviennent automatiquement partie intégrante du contrat.

3. PRIX, FRAIS D'ENVOI ET DE MONTAGE

Les prix applicables sont ceux convenus dans le contrat écrit. Sauf accord contraire écrit, le prix s'entend net Incoterms FCA (franco transporteur) selon les Incoterm, au site de Sensopro à Münsingen et tous les frais supplémentaires comme la TVA, les frais de livraison, d'assurance et de montage/d'installation, de douane, etc. sont facturés en sus.

Le montage, l'installation et la mise en service sont facturés en fonction du temps consacré (y compris le temps d'attente occasionné par le client) sur la base des taux horaires en vigueur de Sensopro.

4. PAIEMENT

Les factures de Sensopro doivent être réglées par le client dans un délai de 30 jours, mais dans tous les cas avant la livraison. Toute compensation par des contre-créances est exclue.

Si le paiement n'a pas lieu dans le délai convenu, le client se trouve automatiquement en demeure de payer, sans autre mise en demeure, et est redevable à Sensopro des intérêts moratoires de 5% par an. Sensopro facturera des frais de traitement de 20 CHF pour chaque rappel.

Dans la mesure où un paiement échelonné a été convenu et en cas de retard de paiement d'une tranche de paiement de la part du client, Sensopro est en droit de demander le paiement immédiat de l'ensemble des montants restant dus, d'interrompre toutes les livraisons ou de se rétracter du contrat et, dans tous les cas, d'exiger des dommages-intérêts.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROITS D'AUTEUR

Les concepts, designs, plans, croquis, illustrations, instructions, descriptions, etc. demeurent la propriété intellectuelle de Sensopro. Le client n'en obtient aucun droit d'exploitation, quel qu'il soit. Toute exploitation ou utilisation par le client dépassant le cadre de l'utilisation prévue nécessite le consentement écrit exprès de Sensopro.

6. LOGICIELS ET VIDÉOS D'ENTRAÎNEMENT

6.1. Ligne de produits Sensopro Luna

Les vidéos d'entraînement et autres vidéos pouvant être visionnées au moyen du kit vidéo, de même que le logiciel de commande y relatif sont et demeurent la propriété de Sensopro. Le client n'acquiert sur ces objets qu'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et à durée illimitée (licence), régi par les dispositions suivantes :

- La modification, le développement, l'ingénierie inverse (reverse engineering), la décompilation, le désassemblage et la traduction sont interdits.
- La copie, la vente, la location ou toute autre mise à disposition à des tiers et toute utilisation hors kit vidéo ou autre sont interdites.
- Sensopro n'est pas tenue de poursuivre le développement des vidéos d'entraînement et du logiciel. Les éventuels développements ultérieurs et vidéos supplémentaires, etc. peuvent être obtenus contre rémunération.
- Sensopro n'est pas tenue de réaliser des mises à jour du logiciel. Sensopro est toutefois autorisée à installer des mises à jour du logiciel destinées à corriger des erreurs ou à améliorer la stabilité ou la sécurité, en ligne à travers une connexion Internet et sans frais pour le client. Le client donne son autorisation à ce qui précède et s'engage à mettre à disposition un système de transmission de données rapide par Internet, à ses frais, conformément aux spécifications de Sensopro.

6.2. Ligne de produits Sensopro Casa

Le client a la possibilité de s'abonner à des vidéos de formation et à d'autres vidéos. Si le client fait usage de cette possibilité, les conditions générales d'utilisation des vidéos de formation s'appliquent. Lors de l'achat d'un Sensopro Casa, le client reçoit un bon lui permettant d'utiliser gratuitement les vidéos de formation pendant un an à compter de la date d'encaissement du bon, conformément aux conditions générales correspondantes.

7. LIVRAISON ET MONTAGE

7.1. La livraison a lieu au départ du site de Sensopro (Incoterms FCA). Le lieu d'exécution est le site de Sensopro. Les profits et risques sont transférés au client au moment de la remise de la marchandise au transporteur.

7.2. L'emballage et l'envoi sont facturés au client selon l'appréciation de Sensopro.

7.3. Le délai de livraison indiqué dans le contrat est sans engagement et tient lieu uniquement de valeur indicative. Toute demande de dommages-intérêts pour cause de non-respect du délai de livraison est exclue.

En cas de retard d'expédition non imputable à Sensopro, la marchandise destinée au client est stockée dans les locaux de Sensopro pour le compte et aux risques du client.

7.4. Si une livraison au client s'avère impossible parce que ce dernier ne réceptionne pas la marchandise ou n'a pas indiqué correctement l'adresse de livraison, le client supporte les frais occasionnés par la livraison infructueuse.

7.5. Le montage et la mise en service sont effectués par Sensopro et facturés selon les tarifs appliqués par celle-ci.

8. RÉCEPTION ET CONTRÔLE

8.1. Dès que le montage est terminé, le client et Sensopro sont tenus de remplir et de signer un procès-verbal de remise.

8.2. Le client est tenu de contrôler la marchandise et de signaler par écrit à Sensopro tout défaut constaté, y compris les éventuels dommages dus au transport, dans un délai de 5 jours ouvrables.

Sans retour de la part du client, la marchandise est réputée acceptée, à moins que les défauts n'étaient pas décelables lors du contrôle usuel.

9. GARANTIE ET DÉFAUTS DE LA CHOSE

9.1. Sensopro engage sa responsabilité pendant deux ans à compter de la livraison de la marchandise pour le bon fonctionnement de celle-ci conformément à la description des produits, à condition qu'elle soit utilisée conformément à la notice d'utilisation applicable. Toute autre garantie, notamment en ce qui concerne l'adéquation de la marchandise à des fins spécifiques est exclue.

9.2. Tout défaut de la chose survenant après la réception doit être signalé à Sensopro dans les 10 jours ouvrables suivant la découverte dudit défaut. Sans retour de la part du client, le défaut est réputé accepté.

9.3. Sensopro décline toute responsabilité dans les cas suivants :

- Usure normale (pièces d'usure telles que les surfaces d'appui [« tapes »], les élastiques [« tubes »] ou les ressorts)
- Erreur ou négligence en ce qui concerne le contrôle, l'entretien ou le fonctionnement
- Non-respect de la notice d'utilisation et du matériel de démonstration
- Utilisation de la marchandise par des personnes dont l'état de santé ne le permet pas
- Dépassement de la charge maximale admissible
- Installation dans un endroit inadapté
- Influences chimiques ou électrolytiques
- Assemblage par des monteurs non mandatés par Sensopro
- Modification ou réparation effectuées par le client ou des tiers

9.4. En cas de défaut imputable à Sensopro, cette dernière peut, à sa seule discrétion, remédier au problème soit en réparant le défaut, soit en remplaçant le produit défectueux. Si la réparation n'est pas possible ou ne l'est pas dans le délai imparti, le client est autorisé à demander une réduction du prix de vent ou, si l'on ne peut raisonnablement attendre de lui qu'il garde la marchandise, la résolution du contrat. Toute autre revendication du client est exclue dans la mesure où la loi le permet.

10. RESPONSABILITÉ

10.1. Sensopro n'est en aucun cas responsable de l'atteinte d'un certain résultat et, dans tous les cas, sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de violation grave de ses obligations, à concurrence du prix de la marchandise achetée par le client. Sensopro décline toute responsabilité en cas de négligence légère.

10.2. Sensopro n'est pas responsable des dommages consécutifs directs ou indirects, des dommages indirects, du manque à gagner, des absences aux entraînements et de tout type de dommage pécuniaire.

11. PROTECTION DES DONNÉES

Le client prend connaissance de la déclaration de protection des données de Sensopro (www.sensopro.swiss/fr/protection-des-donnees) et l'accepte. La déclaration de protection des données fait partie intégrante des CG.

12. CESSION

Toute cession du contrat conclu entre le client et Sensopro n'est valable qu'avec l'accord écrit préalable de Sensopro.

13. RÉTRACTATION

En cas de difficulté financière du client constatée après la conclusion du contrat, Sensopro est autorisée à demander des garanties pour les montants restant dus. En l'absence de garantie, Sensopro est en droit de se rétracter du contrat et de demander des dommages-intérêts.

14. CLAUSE DE SAUVEGARDE

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CG se révèlent ou deviennent entièrement ou partiellement nulles, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. La ou les dispositions invalides doivent être remplacées par d'autres dispositions dont le but économique se rapproche le plus de celui des dispositions invalides.

15. DROIT APPLICABLE ET FOR

Le droit applicable est le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflits de lois suisses et de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Le for exclusif est Münsingen.